



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNE DE COURTHEZON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22 septembre 2026

Délibération n°2026084

Date de convocation : 16/09/2026

Membres en exercice : 29

Votants : 29

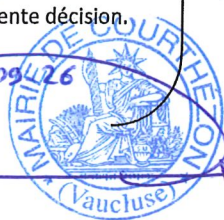
POUR : 29

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de la présente décision.

Acte publié le : 30.09.26



L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Nicolas PAGET, Maire:

Présents : Jean Pierre FENOUIL, Alexandra CAMBON, Audrey JULLIEN, Benjamin VALERIAN, Sabine BŒVIN, Xavier MOUREAU, Sabine COURRIEU, Cyril FLOURET, Anne-Marie PONS, Coralie GOUMARRE, Marc GELEDAN, Françoise PEZZOLI, Jean-Paul RIGOTARD BARBADORO, Emilie ABEILLE, Jérôme DEMOTIER, Julie BRAIL, Sébastien HUARD, Catherine DELGADO, Adrien HOSDEZ, Christiane PICARD, Gabin GIRARD, Mélanie ROUX, Julien LENZI, Mélanie GROH, Alain CHAZOT, Benoit VALENZUELA.

Excusés :

Jean Paul TESTUT pouvoir à Xavier MOUREAU

Mélanie ROUX pouvoir à Audrey JULIEN

Cédric MAURIN pouvoir à Benoit VALENZUELA

Secrétaire de Séance :

Alexandra CAMBON

FESTIVITES / EVENEMENT « HALLOWEEN AU CHATEAU » / TARIFICATION DES ENTREES

Depuis plusieurs années, la commune propose une programmation festive riche et variée avec des rendez-vous devenus incontournables, tels que Vins et Château, les Olympiades, le Marché de Noël, et bien d'autres animations.

Dans la continuité des réflexions engagées afin de poursuivre dans cette dynamique, les élus de la commission Festivités souhaite proposer un tout nouvel événement, particulièrement apprécié des plus jeunes, mais aussi des adolescents, et dont le succès ne cesse de grandir : Halloween.

Aussi, il sera proposé dès cette année le lancement d'une grande manifestation pour Halloween, une toute première pour la commune.

L'événement se déroulera le 31 octobre prochain, au sein du Château Val Seille et de son parc, qui seront entièrement transformés pour offrir une ambiance immersive et mystérieuse le temps d'une soirée.

L'accès au parc et aux différents stands d'animation sera entièrement gratuit.

REÇU EN PREFECTURE

le 29/09/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-218400398-20260922-DM2026084-

En revanche, une participation de 5,00 € sera demandée pour le parcours immersif organisé à l'intérieur du château.

Cette activité, accessible à partir de 14 ans, se fera uniquement sur réservation, selon les créneaux horaires proposés via les modalités qui seront communiqués au grand public dans les prochaines semaines.

Les points de ventes et modalités de règlements seront les suivants :

Points de ventes :

- Mairie (service culture),
- Billetterie physique le jour de l'évènement si besoin,
- Billetterie en ligne.

Modes de règlement :

- Mairie (service culture) : Carte bancaire, espèces et chèques,
- Billetterie en ligne : Carte bancaire,
- Billetterie physique le jour de l'évènement : carte bancaire uniquement.

Afin de permettre le recouvrement par la régie culturelle, il est proposé à l'assemblée délibérante d'adopter cette nouvelle tarification de 5,00€.

Vu la demande de création de tarif pour un nouvel évènement ;

Considérant la nécessité de créer ce nouveau tarif afin de prévoir la billetterie.

Le Conseil Municipal ayant ouï l'exposé du Maire adjoint en charge des festivités et après avoir délibéré à l'unanimité :

- **FIXE et APPROUVE** le nouveau tarif et modalités d'encaissement énoncés ci-dessus,
- **ADOpte** le principe de l'encaissement via la régie de recettes des affaires culturelles,
- **PRECISE** que dans le cas de vente de billets en ligne, une commission est reversée au prestataire chargé de l'hébergement de la billetterie, conformément aux dispositions prévues par la convention. Cette commission est déduite du montant des recettes issues des ventes effectuées sur internet.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, le cas échéant, son Premier Adjoint à signer toutes pièces se référant à la présente délibération

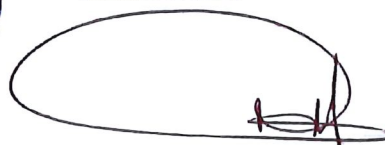
Le secrétaire de séance
Alexandra CAMBON



Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé les membres présents,
Pour copie conforme.



Le Maire
Nicolas PAGET



REÇU EN PREFECTURE

le 29/09/2026

Application agréée E.legalite.com

99_DE-034-213400398-20260922-DCH2026034-